Repères

Petite enfance

Pour un accueil collectif des 0-3 ans



Familles rurales

Vivre mieux !

Petite enfance - pour un accueil collectif des 0-3 ans

Les premières années de la vie constituent une période fondatrice pour le développement global de l'enfant — affectif, cognitif, sensoriel, moteur et social. Elles représentent également une phase sensible pour les parents, qui doivent pouvoir être accompagnés, écoutés et soutenus sans jugement. La naissance d'un enfant, moment à la fois de joie et de profond bouleversement, transforme durablement la vie familiale et sociale. Elle confronte les parents à de nouvelles responsabilités et à des fragilités qu'il est essentiel de reconnaître et d'accompagner.

Familles Rurales soutient le déploiement de politiques publiques ambitieuses et cohérentes en faveur de la petite enfance, afin de garantir à chaque enfant dès la naissance, les conditions d'un développement harmonieux et d'un accompagnement parental renforcé.

Cette note se concentre prioritairement sur les établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE), tout en s'inscrivant dans une approche globale et complémentaire incluant l'accueil individuel, notamment celui des assistantes maternelles, essentiel à l'équilibre des réponses apportées aux familles sur l'ensemble des territoires.

Familes Rurales
Assemblée Générale 2026
Petite enfance - pour un accueil collectif des 0-3 ans



Contexte général

Le secteur de l'accueil de la petite enfance en France vit aujourd'hui une période charnière. Malgré des politiques publiques ambitieuses — volonté de créer de nouvelles places, mise en œuvre du service public de la petite enfance, encouragement des modes d'accueil variés — les réponses apportées restent inégales selon les territoires et insuffisamment adaptées à la diversité des besoins des familles.

Un secteur en tension depuis plusieurs années

Une pénurie de professionnels qualifiés : le secteur de la petite enfance traverse une crise de recrutement majeure, liée à des métiers insuffisamment reconnus et rémunérés, à des conditions de travail exigeantes et parfois pénibles (horaires contraints, exposition au bruit, port de charges, troubles musculosquelettiques, etc.). Selon la Mission Flash[1] de l'Assemblée nationale sur l'évolution de l'accueil en crèche, le secteur manquait d'environ 10 000 professionnels en 2023. Cette situation est d'autant plus préoccupante que près de la moitié des assistantes maternelles en activité, soit environ 120 000 personnes, partiront à la retraite d'ici 2030.

Des formations professionnelles peu adaptées : l'offre de formation est insuffisamment accessible et adaptée aux réalités des territoires, limitant l'entrée de nouveaux professionnels dans le secteur. Ces facteurs fragilisent l'attractivité des métiers et, à terme, la qualité de l'accueil. Les formations aux métiers de la petite enfance demeurent peu attractives et peinent à susciter des vocations, malgré des campagnes de communication lancées en 2025 par le Ministère des Solidarités[2].

Un cadre réglementaire mouvant, parfois inadapté : les évolutions fréquentes des normes, parfois déconnectées des réalités du terrain, génèrent de l'instabilité, de la confusion, et une charge morale supplémentaire pour les équipes et financière pour les acteurs associatifs locaux. Si les objectifs de qualité sont largement partagés, leur traduction normative apparaît parfois déconnectée des réalités locales[3]. Cette complexité fragilise les acteurs locaux et détourne du temps et des ressources pourtant nécessaires à l'accompa-gnement des enfants et des familles.

Des freins à l'accès pour les familles : au-delà de la disponibilité de l'offre, l'accès à un mode d'accueil reste freiné parfois par le coût, la complexité des aides et des démarches, ainsi que par des contraintes horaires peu compatibles avec certaines situations familiales ou professionnelles. Ces obstacles touchent plus fortement les familles monoparentales, modestes ou aux horaires atypiques, limitant l'égalité réelle d'accès à l'accueil du jeune enfant.

Les schémas départementaux des services aux familles (SDSF), des outils structurants encore inégalement mobilisés : les SDSF constituent des leviers de diagnostic, de planification et de coordination des politiques de petite enfance et de soutien à la parentalité à l'échelle départementale. Pensés comme des cadres de co-construction entre l'État, les collectivités, les CAF et les acteurs associatifs, ils peinent toutefois à jouer pleinement leur rôle, faute d'animation suffisante, de moyens dédiés et d'une association systématique des acteurs de terrain. Leur renforcement est indispensable pour assurer une mise en œuvre cohérente et territorialisée du service public de la petite enfance.

La création du service public de la petite enfance, une ambition structurante encore fragile : son entrée en action le 1er janvier 2025 marque une avancée importante, en affirmant la responsabilité des collectivités dans l'organisation, la lisibilité et la coordination de l'offre d'accueil pour les enfants de moins de trois ans Toutefois, sa mise en œuvre soulève de nombreux enjeux : hétérogénéité des moyens entre territoires, incertitudes sur les financements pérennes, articulation complexe entre acteurs publics, associatifs et privés. Sans un accompagnement renforcé des collectivités et une reconnaissance claire du rôle des associations, le service public de la petite enfance risque de rester inégalement effectif et de peiner à répondre aux besoins réels des familles.

Des difficultés d'accès pour les familles en zones rurales : dans de nombreux territoires ruraux ou périurbains, l'offre d'accueil est insuffisante ou inexistante, obligeant les familles à renoncer à un mode d'accueil - aggravant les inégalités sociales - ou à faire de longs trajets quotidiens. Si certains territoires bénéficient d'un réseau d'assistantes maternelles plus développé[4], le vieillissement des effectifs, avec près de la moitié d'entre elles qui partiront à la retraite d'ici 2030, entraîne une diminution progressive des capacités d'accueil, renforçant les contraintes pour les familles modestes et accentuant les inégalités sociales et professionnelles.

Un nouveau titre professionnel en question : la création du titre d'intervenant éducatif petite enfance vise à répondre à l'urgence de recrutement et aux nouvelles obligations réglementaires, notamment dans les micro-crèches[5]. Pour autant, cette réponse ne peut se substituer à une politique ambitieuse de qualification des professionnels. La réponse à la pénurie ne peut être uniquement quantitative : elle doit s'accompagner d'exigences fortes en matière de formation, d'encadrement et de reconnaissance des compétences.

Une baisse de la natalité[6] qui ne réduit pas les enjeux : cette évolution démographique interroge la pérennité des structures, en particulier en milieu rural, et invite à repenser l'offre d'accueil et ses modalités de financement sur le long terme. Parallèlement, si certaines familles parviennent à trouver des solutions adaptées à leurs besoins, d'importantes inégalités subsistent selon les territoires, les situations sociales et professionnelles, laissant encore de nombreuses familles sans réponse pleinement satisfaisante.

[1] Rapport mission Flash, Les perspectives d'évolution de la prise en charge des enfants dans les crèches, 2023

[2] Prendresoin.fr, 2025

[3] Le rapport de l'Inspection générale des affaires sociales sur la qualité de l'accueil en EAJE (2023) souligne que cette instabilité normative engendre une charge administrative et financière accrue pour les structures

[4] Décret n°2025-304 du 1er avril 2025 relatif aux autorisations de création, d'extension et de transformation des établissements d'accueil de jeunes enfants et à l'accueil dans les micro-crèches

[5] En 2025, la France connaît pour la première fois depuis 1945 un solde naturel négatif avec 651000 décès pour 650000 naissances. On peut aussi noter un recul de la fécondité avec un indice de 1,62 enfant par femme en 2024, contre 1,92 en 2016. Observatoire national de la petite enfance, CNAF, 2025

[6] Accueil des enfants de moins de 3 ans : relancer la dynamique, Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge, 2023

Une attente forte des familles

Un besoin de structures accessibles, souples, humaines : les familles recherchent des solutions d'accueil proches, modulables selon leurs besoins, et dans lesquelles elles perçoivent que leur enfant est en sécurité et respecté. Pourtant, malgré cette forte demande, l'offre d'accueil est en déclin : plus de 50 000 places en crèches ont disparu entre 2017 et 2020[7] et l'accès à une place reste parfois difficile. Cette attente s'exprime d'autant plus fortement que 56% des enfants de moins de 3 ans sont gardés principalement par leurs parents[8], par choix pour certains, mais aussi faute de solutions accessibles ou adaptées pour d'autres.

La qualité de l'accueil, un enjeu de transparence, de prévention et de confiance : la qualité de l'accueil du jeune enfant repose à la fois sur des pratiques professionnelles exigeantes et sur des dispositifs de régulation efficaces et lisibles. Les procédures de recueil et de traitement des plaintes doivent être accessibles aux familles et garantir un suivi rigoureux. Les services de Protection maternelle et infantile (PMI) jouent un rôle essentiel de contrôle, d'accompagnement et de prévention, qui suppose des moyens humains suffisants et pérennes. Au-delà du contrôle, la qualité s'inscrit dans une démarche continue d'amélioration des pratiques, de formation et de dialogue avec les familles, portée de longue date par le secteur associatif non lucratif.

[7] Enquête Mode de garde et d'accueil des jeunes enfants, Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees), 2020, 2025

[8] Enquête Mode de garde et d'accueil des jeunes enfants, Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees), 2020, 2025

L'attente d'être accompagnées dans leur rôle éducatif : au-delà de l'accueil, de nombreux parents attendent un réel soutien dans leur parcours éducatif : écoute, conseils, co-construction des pratiques et respect de leurs choix. Les dispositifs existants (Établissement d'Accueil du Jeune Enfant, Relais Petite Enfance, Lieux d'Accueil Enfants Parents, Maisons des 1000 Premiers Jours, etc.) sont parfois méconnus ou difficilement accessibles, limitant leur effet sur la parentalité au quotidien.

L'accueil inclusif des enfants en situation de handicap : les familles concernées attendent un accès effectif aux EAJE, sans que le handicap ne constitue un facteur d'exclusion ou de parcours complexe. Cette inclusion suppose des équipes formées et accompagnées, une coopération étroite avec les acteurs du médico-social et une capacité d'adaptation des organisations. Elle nécessite également des marges de souplesse organisationnelle et financière pour répondre aux besoins spécifiques des enfants et de leurs familles.

Une recherche de sens, de lien et de confiance avec les équipes : dans un monde accéléré, les familles aspirent à des relations humaines authentiques avec les professionnels, fondées sur la confiance, la stabilité et la qualité du lien. Les enquêtes montrent que la relation humaine, l'écoute et la disponibilité des équipes comptent parmi les principaux critères de satisfaction parentale en crèche.

Une complémentarité entre collectif et accompagnement individualisé : si le plaidoyer se concentre sur les modes d'accueil collectif, il est important de reconnaître le rôle des assistantes maternelles. Dans nos Relais Petite Enfance et certaines MAM affiliées, elles participent à la création de collectifs où les enfants découvrent la socialisation, le jeu partagé et le vivre-ensemble. Leur accompagnement individualisé enrichit l'expérience collective, permet d'élargir l'accès à des environnements éducatifs stimulants et constitue un levier pour répondre aux besoins des familles, en particulier dans les territoires ruraux où l'offre collective reste limitée.



Quelques spécificités :

Trop de jeunes enfants sont sans solution d'accueil adaptée : Malgré les besoins croissants et les ambitions affichées par les politiques publiques, une part importante des enfants en bas âge ne bénéficie d'aucun mode d'accueil formel (56% des enfants de moins de 3 ans sont gardés principalement par leurs parents[9]). Cela contraint les familles, en particulier les femmes, à revoir leur projet professionnel ou à faire appel à des solutions précaires ou informelles, souvent au détriment de l'égalité des chances et de l'éveil du jeune enfant.

Les territoires ruraux sont sous-dotés, alors qu'ils sont souvent pionniers en matière d'innovation sociale : les zones rurales souffrent d'un sous-investissement chronique dans la petite enfance. Pourtant, les associations qui y agissent font preuve d'une inventivité remarquable pour proposer des services adaptés aux réalités locales. Ce paradoxe entre engagement local fort et faiblesse du soutien structurel est un frein au développement de solutions durables et équitables.

Le modèle associatif est fragilisé, faute de reconnaissance et de financements à la hauteur : nos Fédérations départementales et associations locales portent une mission d'intérêt général, mais subissent une pression croissante : appels à projets concurrentiels, financements instables, injonctions administratives, contraintes

[9] Enquête Mode de garde et d'accueil des jeunes enfants, Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees), 2020, 2025



de rentabilité. Faute de moyens à la hauteur des besoins, leur capacité à maintenir une offre de qualité s'érode, alors même qu'ils sont les garants d'un accueil de proximité et non lucratif.

Les professionnels sont éprouvés, peu valorisés, malgré leur rôle fondamental : les métiers de la petite enfance souffrent d'un manque de reconnaissance sociale et financière. Les conditions de travail difficiles, l'absence de perspectives d'évolution et le manque de soutien institutionnel provoquent un désengagement massif. Pourtant, ces professionnels sont les premiers acteurs du développement du jeune enfant et du lien avec les familles. Mais dans le Mouvement, nous avons à cœur – malgré les contraintes – de garantir des conditions de travail respectueuses, un accompagnement des équipes et un accès à la formation continue.

L'instabilité réglementaire décourage les porteurs de projets : es réformes successives, parfois contradictoires, ajoutées à une application souvent rigide des normes, freinent les initiatives. Les structures hésitent à ouvrir ou à se développer, redoutant des changements réglementaires qui les mettraient en difficulté. Ce climat d'incertitude pénalise surtout les structures de petite taille, pourtant les plus proches des besoins des familles.

Dans ce contexte, l'enjeu consiste à assurer :
- une offre d'accueil suffisante, accessible et équitable selon les territoires ;
- des conditions de travail attractives pour les professionnels ;
- une qualité d'accueil respectueuse des besoins de l'enfant, de sa famille construite sur des repères et des valeurs pédagogiques.



L’identité de Familles Rurales

Porté depuis 80 ans par des bénévoles engagés et des professionnels de terrain, le Mouvement s’enracine dans les réalités locales. Il agit pour une société solidaire, inclusive et équitable, en plaçant les familles au cœur de son action.
Familles Rurales défend une vision exigeante et humaniste de l’accueil du jeune enfant, fondée sur la co-construction avec les collectivités, les CAF, l’État, les associations partenaires et les familles. Le Mouvement milite pour des politiques adaptées aux besoins des territoires, loin des logiques marchandes ou technocratiques.

Nos principes directeurs

Pour Familles Rurales la politique Petite Enfance doit être considérée comme une priorité nationale et territoriale. L'accueil du jeune enfant n'est pas un simple service : c'est un levier essentiel de cohésion sociale, d'égalité des chances et de vitalité des territoires.

Fidèle à son engagement en faveur des familles et des territoires ruraux, le Mouvement défend une politique Petite Enfance pensée à hauteur d'enfant, à l'écoute des familles et ancrée dans la réalité des territoires.

Nos principes directeurs traduisent cette vision. Ils constituent le socle d'un plaidoyer pour une politique publique fondée sur l'intérêt général, la solidarité et la proximité, au service du bien-être de tous les enfants et de toutes les familles :

- Porter une politique Petite Enfance à hauteur d'enfant — c'est-à-dire pensée à partir des besoins, du rythme et du bien-être des jeunes enfants, conciliant des temps de vie respectueux du jeune enfant.

- Déployer cette politique et promouvoir un accueil de qualité à l'échelle des territoires, même les plus isolés — en tenant compte des réalités locales et de la diversité des contextes.

- Promouvoir un modèle économique durable et non lucratif, non marchand, au service des familles et de l'intérêt général.

- L'ancrer dans la réalité des familles — en s'appuyant sur leurs vécus, leurs besoins concrets et leurs attentes. Soutenir la parentalité.

- La fonder sur des valeurs de solidarité, d'équité et de proximité — en garantissant une accessibilité et une qualité de service pour tous.

- Inclure pleinement les crèches dans la vie locale — en les intégrant dans la dynamique des communes et des quartiers.



Nos aspirations

Pour les enfants :

- Un accueil de qualité, fondé sur la bienveillance, la sécurité et l'éveil dès le plus jeune âge.

- Des équipes professionnelles formées, stables et pleinement investies dans leur mission éducative.

- Un cadre structurant qui respecte les besoins, le rythme et la singularité de chaque enfant.

Pour les familles :

- Une offre d'accueil accessible, souple et adaptée autant que possible aux contraintes professionnelles et familiales.

- Une tarification transparente, juste et compréhensible pour toutes les familles.

- Un accompagnement global des parents dans leur rôle éducatif et leurs questionnements du quotidien.

Pour les structures associatives :

- Une pleine reconnaissance du rôle d'intérêt général du secteur associatif non lucratif.

- Des financements durables, sécurisés et ajustés aux réalités des métiers et du locale.

- Une élaboration des normes concertée avec les acteurs de terrain, garante d'équité et d'efficacité.

Familles Rurales agit au quotidien

- Mutualisation des ressources : formation, réglementation, évaluation.

- Appui aux démarches de qualité, d'innovation et de solidarité.

- Partenariat avec les pouvoirs publics pour porter une parole responsable et représentative.

- Engagement des fédérations départementales : relais de terrain pour co-construire les politiques publiques et structurer le réseau localement.



Nos propositions

Garantir un accueil de qualité dans tous les territoires

• Promouvoir un maillage territorial équilibré en milieu rural, en soutenant les établissements d'accueil du jeune enfant parfois isolés, en développant une offre diversifiée et flexible (micro-crèches, accueil à domicile, multi-accueil, horaires élargis) afin de répondre aux besoins spécifiques des territoires sous-dotés, sans opposer modes d'accueil collectif et individuel.

Soutenir les associations locales gestionnaires

• Accompagner les petites structures face aux contraintes réglementaires et financières.

• Stabiliser et simplifier les modalités de financement (PSU, PAJE, subventions), adaptées aux réalités locales et aux besoins des familles.

• Valoriser le rôle d'intérêt général du modèle associatif privé non lucratif dans les politiques publiques.

Repenser la réglementation avec les acteurs de terrain

• Développer une réglementation stable, lisible et équitable, co-construite avec les acteurs de terrain, et permettre une adaptation raisonnée aux contextes ruraux, ultramarins ou spécifiques (concernant les locaux, les ratios, les qualifications).

• Encourager les expérimentations locales dans un cadre sécurisé.

Investir massivement dans les professionnels de la petite enfance

• Revaloriser les métiers (conditions salariales, attractivité, reconnaissance).

• Renforcer les passerelles et les dispositifs de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE).

• Développer des dispositifs de formation initiale et continue adaptés.

• Développer les compétences et renforcer l'attractivité des métiers, grâce à une offre de formation initiale et continue adaptée aux réalités de terrain.

• Soutenir la fidélisation des professionnels, en proposant des parcours de formation porteurs de sens, en phase avec les valeurs du Mouvement, limitant le turn-over et favorisant l'engagement.

• Renforcer la qualité de vie et les conditions de travail (QVCT).

Faire de la formation un levier structurant pour le secteur

• Favoriser l'insertion professionnelle locale, en formant des personnes éloignées de l'emploi, notamment en milieu rural, répondant ainsi à la fois aux besoins des publics et des structures.

• Répondre rapidement à la pénurie de professionnels, en s'appuyant sur les associations, grâce à leur agilité, leur proximité avec les territoires et leur capacité à mobiliser localement.

• Adapter les contenus aux contextes locaux, selon les profils, les priorités d'emploi ou les contraintes géographiques.

• Accroître l'accessibilité des formations, en combinant présentiel et distanciel pour atteindre aussi les zones isolées.

• Affirmer une mission d'intérêt général, en étant présents dans les zones délaissées par les acteurs privés.

• Agir pour la cohésion sociale, en structurant les filières, en dynamisant les territoires et en créant du lien entre acteurs.

Renforcer les dispositifs de soutien à la parentalité

• Appuyer les initiatives comme les LAEP, cafés-parents, temps de rencontres.

• Articuler les actions petite enfance avec les réseaux REAAP et les politiques locales de soutien à la parentalité.

• Encourager l'implication des parents dans la vie des structures.

… et après !

Le développement de l'enfant ne s'arrête pas aux trois premières années. Familles Rurales n'oublie pas l'importance de la suite du parcours : les enfants de 3 à 6 ans ont aussi besoin d'un accompagnement éducatif et affectif solide, dans la continuité des premiers apprentissages. La cohérence entre les politiques éducatives du 0-3 et du 3-6 constitue un enjeu majeur que nous souhaitons voir renforcé.

C'est dans cette vision globale que Familles Rurales appelle à une politique petite enfance ambitieuse, équitable et territorialisée, portée par des acteurs de terrain engagés. Il est temps de reconnaître pleinement le rôle du secteur associatif non lucratif, de soutenir les territoires oubliés, et de mettre l'enfant et sa famille au centre des décisions publiques.

Familles rurales
Vivre mieux !

Familles Rurales
Fédération nationale
7 cité d'Antin
75009 Paris
Tél. 01 44 91 88 88
www.famillesrurales.org
info@famillesrurales.org

Association loi 1901, reconnue d'utilité publique, agréée et habilitée pour son action :

- Famille
- Consommation
- Éducation
- Jeunesse
- Loisirs
- Vie associative
- Santé
- Formation